



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 9 décembre 2024

Affaire suivie par :
Olivier MOREL
Tél : 04 74 45 58 89

Céline DUBIEF et Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 49 / 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Recueil des candidatures aux formations en présentiel de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) - année scolaire 2025-2026.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature

Références :

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive.
- Circulaire n°12-2-2021 d'application du CAPPEI relatif aux nouvelles dispositions issues des textes du décret n°2017-169 modifié et des deux arrêtés du 10 février 2017 modifiés.

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'accès à la formation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour les enseignants du 1^{er} degré du département de l'Ain, au titre de l'année scolaire 2025-2026.

1. Modalités de la formation : caractéristiques et principes

Il est institué un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive commun aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

La certification du CAPPEI sera également possible (sous condition) par VAEP pour la session 2025. Seront concernés les enseignants ayant au moins 5 années d'exercice dont 3 dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La préparation aux épreuves du CAPPEI consiste en une formation professionnelle organisée de manière coordonnée avec l'exercice des fonctions des candidats dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La formation aura lieu à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation (INSPé) de l'académie de Lyon, sur le site de Lyon. Pour toute information relative à l'organisation de cette formation, il est possible de prendre contact avec l'INSPé, Pôle Education inclusive au 04.72.07.30.23.

La formation s'articule autour de :

- Un tronc commun de 144 heures,
- Deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures,
- Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures,
- De modules d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures accessibles après la certification.

Une réunion d'information académique aura lieu le **mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00** à l'amphithéâtre Louise Michel de l'INSPé – 5 rue Anselme – Lyon 4^e à l'intention des candidats de la formation. Elle permettra de présenter la formation et de répondre aux questions concernant sa mise en œuvre.

Cette réunion est commune aux candidats du 1^{er} degré et du 2nd degré.

Pour les professeurs des écoles de l'Ain, elle sera retransmise par visio-conférence sur le site INSPé de Bourg-en-Bresse.

2. Modalités de candidature

Pour pouvoir candidater à la formation, les personnels doivent être enseignants titulaires du 1^{er} degré public.

Les candidats adresseront le formulaire de candidature (en annexe) accompagné d'une lettre de motivation à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription pour le **vendredi 10 janvier 2025, délai de rigueur**.

Les inspecteurs de l'éducation nationale seront ensuite chargés de transmettre les dossiers complets des candidats à la division des personnels de la DSDEN de l'Ain, pour le **mercredi 22 janvier 2025, délai de rigueur**.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur candidature par un mail envoyé sur leur boîte de messagerie professionnelle académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Une commission d'entretien se déroulera le **mercredi 12 février 2025** à la maison de l'éducation, dans les locaux de la circonscription de l'ASH du département de l'Ain (Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat de la circonscription ASH au 04.74.32.13.68).

Le classement des enseignants candidats à la formation de préparation au CAPPEI, pour l'année scolaire 2025-2026, sera communiqué en mars 2025.

Ce départ en formation étant subordonné à l'obtention d'un poste spécialisé lors du mouvement départemental 2025, la liste des candidats admis à suivre la formation ne sera arrêtée qu'après validation des résultats du mouvement.



Pascal Clément

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Formation de préparation au CAPPEI - année scolaire 2025-2026

➔ à adresser à votre IEN de circonscription au plus tard le 10 janvier 2025

Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Circonscription de rattachement :

Affectation actuelle : nom - commune de l'établissement, nature du poste occupé :

.....

Modalité d'affectation sur ce poste :

☐ à titre définitif

☐ à titre provisoire

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

Ancienneté générale des services (AGS) au 1^{er} septembre 2024 :

Nbre Année(s) :

Nbre Mois :

Nbre Jour(s) :

Si vous avez déjà été candidat(e) à une formation CAPA-SH ou CAPPEI, précisez l'/ les

année(s) :

Choix du module de professionnalisation

Modules de professionnalisation dans l'emploi (Vous devez formuler 2 vœux, précisez 1 pour 1 ^{er} vœu, 2 pour 2 nd vœu)	
Module 1 Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	
Module 2 Travailler en Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) – aide à dominante pédagogique ; travailler en RASED – aide à dominante relationnelle	
Module 3 Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	
Module 4 Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux	
Module 5 Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé	

Avis motivé de l’IEN de la circonscription de :

➔ à retourner à la DIPER pour le 22 janvier 2025 au plus tard

Motivation du candidat :

Compétences en didactique et en pédagogie :

Capacités à adapter et à aménager les situations d’apprentissage :

Aptitudes au travail en équipe :

Capacités à se positionner en tant que personne ressource :

Autres observations :

☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable
---	---

À _____, le _____
L’inspecteur(rice) de l’éducation nationale